

LE CONSULTE D' ETAT

Présidée par le VICE-PRESIDENT, et les Députés pour les Colleges & les Corps constitués de la République Italienne,

Considerant la situation de l'Europe et celle de la Patrie,

Sont de l'opinion unanime:

1. Que le moment est arrivé de mettre dernière main aux Institutions dont les bases ont été posées à Lyon, et à cet effet de déclarer le Gouvernement de la République Italienne Monarchie héréditaire, suivant les mêmes principes que ceux qui constituent le Gouvernement de l'Empire Français;

2. Que l'Empereur **NAPOLÉON**, Fondateur de la République Italienne, soit déclaré **ROI d'ITALIE**;

3. Que le Trône d'Italie soit héréditaire de mâle en mâle dans sa descendance directe et légitime, naturelle ou adoptive, à l'exclusion perpétuelle des femmes & leur descendance, sans néanmoins que son droit d'adoption puisse s'étendre sur une autre personne qu'un Citoyen de l'Empire Français, ou du Royaume d'Italie;